



Demande de partage d'heritage par heritier de l'heritier

Par **alainalbert**, le **20/07/2015** à **16:48**

Bonjour,

Mon grand-père est décédé il y a deux ans. Ses deux fils (Alain et Bertrand) on hérité d'un appartement a Paris et d'une grande maison de campagne.

Alain et Bertrand ont décidé de ne pas diviser l'héritage.

Je suis le fils de Alain et je me rends compte que mon père se fait léser mais il n'ose pas se lever contre son frère.

En fait, Bertrand habite dans la maison de campagne. L'appartement a été mis en location et le loyer tombe sur un compte commun mais seul Bertrand l'utilise.

En tant qu'héritier de Alain, est-ce que moi et mes frères sommes en droit de demander la division de l'heritage ?

merci pour votre aide !

Par **youris**, le **20/07/2015** à **17:12**

bonjour,

vous n'êtes pas concernés par l'héritage reçu par votre père qui gère son patrimoine comme il l'entend.

par contre, vous pouvez tout à fait lui expliquer votre sentiment à votre père.

salutations